

Recensement agricole 2020

Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

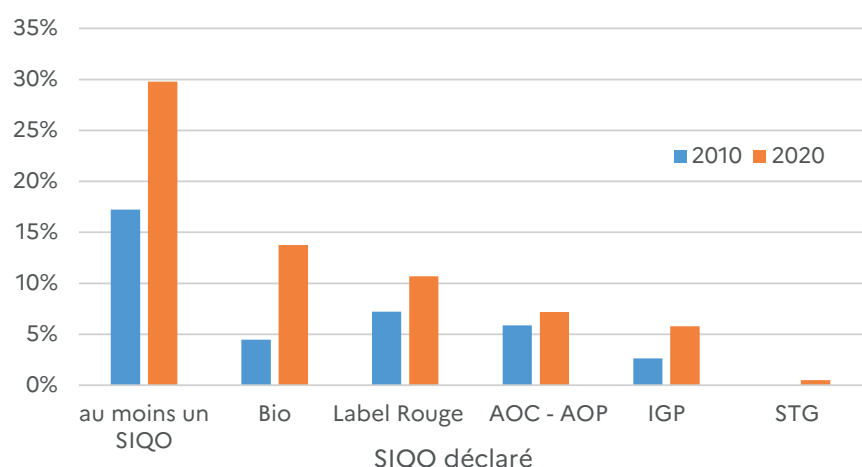
Trois exploitations régionales sur dix sont engagées dans une démarche de type SIQO

De 2010 à 2020, le nombre et la part d'exploitations agricoles des Pays de la Loire produisant sous signe(s) d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) augmentent sensiblement, grâce notamment à la progression de l'agriculture biologique. Ainsi, en 2020, près de 30 % des exploitations régionales (17 % en 2010) ont déclaré au moins un SIQO dont une petite moitié en bio (AB). Les cinq signes officiellement reconnus (AB, AOP, IGP, Label Rouge, STG) sont présents dans la région (cf. définitions p 7). L'implication dans une ou plusieurs de ces démarches varie, notamment selon la nature du SIQO, la dimension économique des exploitations, la nature et la localisation géographique des productions et donc finalement selon les territoires. La production sous SIQO concerne peu les exploitations de très petite dimension économique (micro). La main d'œuvre moyenne dénombrée est généralement plus conséquente dans les exploitations avec SIQO sachant que ces dernières, plus fréquemment de type sociétaire, s'avèrent plus souvent engagées vers les circuits courts et la transformation des produits. Les exploitants sont en moyenne un peu plus jeunes et peuvent s'appuyer sur une formation plus poussée.

Près de 30 % des exploitations régionales déclarent au moins 1 SIQO : + 13 points en dix ans

Au cours de la période 2010-2020, l'engagement vers les SIQO s'affirme alors que le nombre total d'exploitations se réduit de 23 % au cours de la décennie. Ainsi en 2020, près de 30 % de l'ensemble des exploitations de la région (7 865 exploitations, + 13 points par rapport à 2010), déclarent avoir au moins une production sous SIQO (AOC-AOP, IGP, Label Rouge, STG et/ou agriculture biologique). Si pour les SIQO dans leur ensemble, la région se situe un peu en-deçà de la moyenne France métropolitaine (30 % d'exploitations concernées vs 36 %), les Pays de la Loire sont en revanche bien présents pour les signes AB

Graphique 1
Une progression des SIQO portée par l'agriculture biologique
Part des exploitations avec SIQO en 2010 et 2020 (%)



Champ : Région Pays de la Loire, hors structures gérant les packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles

(13,8 % vs 12,1 %) et Label Rouge (10,7 % vs 6,1 %). Hors agriculture biologique, la région Pays de la Loire dénombre 164 produits sous SIQO dont 112 sous Label Rouge (source : INAO, mémento SIQO des Pays de la Loire 2023).

La hausse du nombre d'exploitations régionales avec SIQO est avant tout portée par l'essor de l'agriculture biologique (1 531 exploitations en 2010 et 3 634 en 2020). Ainsi, près de 14 % des exploitations ont opté en 2020 pour le mode biologique contre 4,5 % en 2010 (+ 9,3 points, cf. graphique 1). En revanche, la part des exploitations produisant en appellation d'origine (AOP-AOC), signe le plus ancien, progresse peu (+ 1,3 point). De même, la proportion des fermes engagées dans les autres signes progresse moins nettement : + 3,2 points pour les exploitations sous IGP et + 3,5 points pour les exploitations avec Label Rouge.

2 822 exploitations produisent sous Label Rouge (volailles et bovins notamment). Environ 1 900 fermes sont engagées dans les signes AOP (dont une large majorité en viticulture), plus de 1 500 sont engagées dans les signes IGP (viticulture, volailles et bovins viande notamment) et 131 en STG (lait de foin). Un peu plus de 510 exploitations, dont la moitié spécialisées en viticulture, peuvent simultanément revendiquer le signe AB et un autre SIQO. Les exploitations concernées par le Label Rouge sont assez souvent engagées également dans une démarche IGP, notamment en volailles. De même, en viticulture en particulier, AOP et IGP sont fréquemment déclarées par les mêmes exploitations. Finalement, selon les productions, les SIQO disponibles et privilégiés ne sont pas les mêmes comme l'illustrent les cartes proposées en figure 1 et tableau 4.

La nature des productions impacte le degré d'engagement dans les SIQO

L'engagement dans les SIQO varie selon la spécialisation de l'exploitation (tableau 1). Compte-tenu de leur importance dans la région Pays de la Loire, les exploitations spécialisées en productions animales représentent près de 53 % des exploitations ayant déclaré au moins 1 SIQO (et 58 % de l'ensemble des exploitations de la région). Les exploitations spécialisées dans le végétal pèsent pour 30 % des exploitations avec SIQO et de l'ensemble des exploitations. Les fermes de type polyculture-polyélevage représentent, elles, 17 % des exploitations avec SIQO et 12 % de l'ensemble des exploitations régionales.

En fréquence, les exploitations viticoles se révèlent être les plus engagées : elles représentent 15 %

Tableau 1 (partie 1)
L'implication dans les SIQO varie selon les productions de l'exploitation
Nombre et part d'exploitations par OTEX selon les SIQO

Orientation nomenclature détaillée	Ensemble des exploitations des Pays de la Loire en 2020		Exploitations ayant déclaré au moins 1 SIQO			Exploitations BIO			Exploitations avec LABEL ROUGE		
	Nombre d'exploitations en 2020	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations régionales	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids dans l'OTEX des exploitations avec au moins 1 SIQO	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations régionales avec au moins 1 SIQO	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids des exploitations bio dans l'OTEX	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations bio régionales	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids des exploitations avec label dans l'OTEX	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations avec label
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	3 173	12,0 %	416	13,1 %	5,3 %	288	9,1 %	7,9 %	102	3,2 %	3,6 %
Autres grandes cultures	1 902	7,2 %	280	14,7 %	3,6 %	200	10,5 %	5,5 %	54	2,8 %	1,9 %
Légumes ou champignons	503	1,9 %	194	38,6 %	2,5 %	178	35,4 %	4,9 %	4	0,8 %	0,1 %
Fleurs et/ou horticulture diverse	561	2,1 %	134	23,9 %	1,7 %	120	21,4 %	3,3 %	8	1,4 %	0,3 %
Viticulture	1 212	4,6 %	1 176	97,0 %	15,0 %	316	26,1 %	8,7 %	5	0,4 %	0,2 %
Fruits ou autres cultures permanentes	467	1,8 %	185	39,6 %	2,4 %	155	33,2 %	4,3 %	4	0,9 %	0,1 %
Bovins lait	4 625	17,5 %	1 169	25,3 %	14,9 %	773	16,7 %	21,3 %	167	3,6 %	5,9 %
Bovins viande	3 912	14,8 %	991	25,3 %	12,6 %	404	10,3 %	11,1 %	524	13,4 %	18,6 %
Bovins mixte	1 110	4,2 %	216	19,5 %	2,7 %	60	5,4 %	1,7 %	118	10,6 %	4,2 %
Ovins ou caprins	830	3,1 %	199	24,0 %	2,5 %	158	19,0 %	4,3 %	32	3,9 %	1,1 %
Equidés et/ou autres herbivores	1 457	5,5 %	102	7,0 %	1,3 %	85	5,8 %	2,3 %	12	0,8 %	0,4 %
Porcins	516	2,0 %	157	30,4 %	2,0 %	44	8,5 %	1,2 %	105	20,3 %	3,7 %
Volailles	1 935	7,3 %	746	38,6 %	9,5 %	267	13,8 %	7,3 %	494	25,5 %	17,5 %
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	1 041	3,9 %	553	53,1 %	7,0 %	112	10,8 %	3,1 %	446	42,8 %	15,8 %
Polyculture et/ou polyélevage	3 112	11,8 %	1 339	43,0 %	17,0 %	471	15,1 %	13,0 %	745	23,9 %	26,4 %
Non classées	53	0,2 %	8	15,1 %	0,1 %	3	5,7 %	0,1 %	2	3,8 %	0,1 %
Toutes OTEX confondues	26 409	100 %	7 865	29,8 %	100 %	3 634	13,8 %	100 %	2 822	10,7 %	100 %

Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 1 (partie 2)
L'implication dans les SIQO varie selon les productions de l'exploitation
 Nombre et part d'exploitations par OTEX selon les SIQO

Orientation nomenclature détaillée	Exploitations avec AOP			Exploitations avec IGP			Exploitations avec STG		
	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids des exploitations avec AOP dans l'OTEX	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations avec AOP	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids des exploitations avec IGP dans l'OTEX	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations avec IGP	Nombre d'exploitations concernées en 2020	Poids des exploitations avec STG dans l'OTEX	Poids (de l'OTEX) dans l'ensemble des exploitations avec STG
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	20	0,6 %	1,1 %	33	1,0 %	2,2 %	8	0,3 %	6,1 %
Autres grandes cultures	25	1,3 %	1,3 %	51	2,7 %	3,3 %	6	0,3 %	4,6 %
Légumes ou champignons	4	0,8 %	0,2 %	12	2,4 %	0,8 %	0	0,0 %	0,0 %
Fleurs et/ou horticulture diverse	5	0,9 %	0,3 %	6	1,1 %	0,4 %	0	0,0 %	0,0 %
Viticulture	1 105	91,2 %	58,2 %	677	55,9 %	44,3 %	4	0,3 %	3,1 %
Fruits ou autres cultures permanentes	22	4,7 %	1,2 %	21	4,5 %	1,4 %	2	0,4 %	1,5 %
Bovins lait	260	5,6 %	13,7 %	32	0,7 %	2,1 %	48	1,0 %	36,6 %
Bovins viande	84	2,1 %	4,4 %	174	4,4 %	11,4 %	18	0,5 %	13,7 %
Bovins mixte	51	4,6 %	2,7 %	19	1,7 %	1,2 %	2	0,2 %	1,5 %
Ovins ou caprins	12	1,4 %	0,6 %	10	1,2 %	0,7 %	2	0,2 %	1,5 %
Equidés et/ou autres herbivores	5	0,3 %	0,3 %	4	0,3 %	0,3 %	2	0,1 %	1,5 %
Porcins	7	1,4 %	0,4 %	13	2,5 %	0,9 %	6	1,2 %	4,6 %
Volailles	55	2,8 %	2,9 %	137	7,1 %	9,0 %	9	0,5 %	6,9 %
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	39	3,7 %	2,1 %	97	9,3 %	6,4 %	5	0,5 %	3,8 %
Polyculture et/ou polyélevage	204	6,6 %	10,7 %	239	7,7 %	15,7 %	18	0,6 %	13,7 %
Non classées	1	1,9 %	0,1 %	2	3,8 %	0,1 %	1	1,9 %	0,8 %
Toutes OTEX confondues	1 899	7,2 %	100 %	1 527	5,8 %	100 %	131	0,5 %	100 %

Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

des fermes avec SIQO (tous signes confondus) alors qu'elles ne pèsent que pour 4,6 % de l'ensemble des exploitations. Ainsi, plus de neuf viticulteurs sur dix sont inscrits dans une démarche de type appellation d'origine (AOP-AOC). Les viticulteurs spécialisés sont également très impliqués dans les IGP (56 %) et en AB (26 % des exploitations viticoles). En effet, les 32 000 ha de vignes recensés en 2020 dans la région (quatre départements concernés) génèrent une palette très diversifiée de vins avec de nombreuses appellations, notamment dans le Maine-et-Loire (49) et en Loire-Atlantique (44).

Les éleveurs de volailles spécialisés ainsi que les producteurs de

légumes ou de fruits sont, eux, près de quatre sur dix à opter pour une démarche SIQO. Les éleveurs de volailles privilégient le Label Rouge, mais aussi le bio et dans une moindre mesure l'IGP. Très majoritairement, les producteurs de fruits et légumes privilégient le bio (env. un tiers des exploitations spécialisées) et nettement moins les autres signes. En lien avec la diversité de leurs productions, les exploitations « porc+volailles » ou de type polyculture-polyélevage sont également fortement impliquées dans les SIQO, notamment dans le Label Rouge et le bio. Dans une moindre mesure (trois fermes sur dix), les éleveurs porcins spécialisés présentent un profil assez proche

des éleveurs avicoles spécialisés. Les élevages bovins spécialisés (lait, viande ou mixte) ont été séduits par les SIQO pour 20-25 % d'entre eux. Les bovins lait privilégient nettement le bio alors que les bovins viande et bovins mixte se retrouvent plus en Label Rouge et dans une moindre mesure en AOP ou IGP. Les producteurs spécialisés en grandes cultures s'engagent nettement moins fréquemment (env. 14 % d'entre eux), majoritairement en bio (env. 10 % des exploitations de l'OTEX grandes cultures). De même, les élevages d'herbivores non spécialisés et les élevages équins s'avèrent moins concernés par les SIQO.

La plus ou moins grande implication des agriculteurs dans les SIQO est donc à mettre en relation avec le choix de l'exploitant évidemment, mais aussi avec la nature et la diversité des productions de l'exploitation ainsi qu'avec le nombre et la nature des SIQO mobilisables dans le territoire considéré. Les cartes proposées par la [figure 1](#) ainsi que les données du [tableau 2](#) illustrent la situation observée en 2020 et sa dimension géographique. Une même exploitation peut évidemment cumuler différents signes. Ainsi, parmi les 7 865 exploitations avec au moins un SIQO déclaré, 77 % d'entre elles n'en déclarent qu'un seul (un peu plus de 6 000), 20 % peuvent s'appuyer sur deux signes différents (un peu plus de 1 500) et moins de 300 exploitations en ont déclaré trois ou plus.

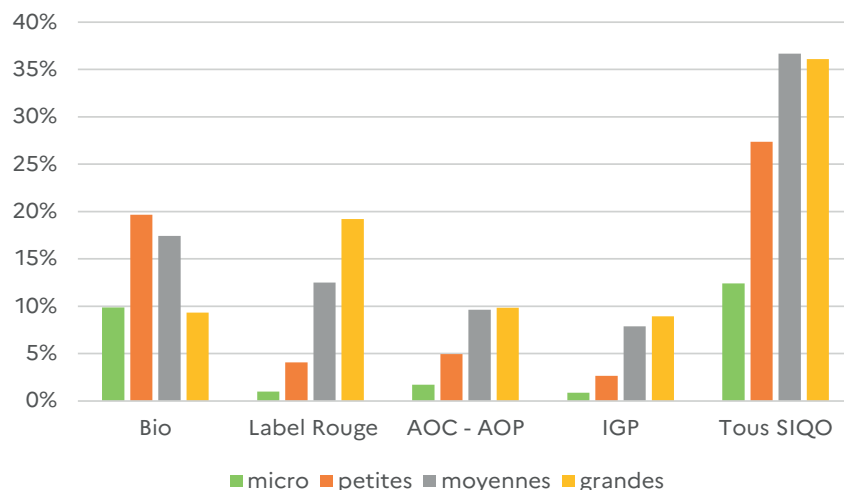
Les différentes orientations technico-économiques (OTEX) se distinguent également quant à la part de la commercialisation sous SIQO dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. En effet, au sein des exploitations avec SIQO, hors agriculture biologique, la commercialisation sous SIQO représente la totalité du chiffre d'affaires pour près de 45 % des exploitations viticoles spécialisées. Les autres OTEX dans leur ensemble sont pour moins de 10 % d'entre elles dans cette situation de commercialisation sachant que les OTEX spécialisées en granivores (porcins et volailles) se situent respectivement à 19 % et 23 %.

Les microexploitations sont moins fréquemment impliquées

La fréquence d'engagement dans les SIQO varie sensiblement selon la dimension économique des exploitations. En effet, avec environ 12 % d'exploitations concernées, les fermes de plus faible dimension économique - les microexploitations dont la PBS calculée est inférieure à 25 000 € - apparaissent les moins impliquées dans ce type de démarche et ce quel que soit le signe ([graphique 2](#)). Elles sont très peu séduites par les signes autres que l'agriculture biologique. Les autres unités économiques (PBS > 25 000 € : petites, moyennes ou grandes) sont plus

fréquemment engagées avec un peu plus de 27 % des exploitations de petite taille économique et près de 37 % des exploitations moyennes ou grandes. A l'exception du signe AB, le taux d'implication dans les SIQO croît avec la taille économique des exploitations. Pour le signe AB, la situation est donc différente dans la mesure où le taux d'implication le plus élevé est observé au sein des exploitations de taille économique intermédiaire (près de 20 % de bio au sein des exploitations de petite dimension économique et 17,4 % pour les exploitations de taille moyenne). Pour les exploitations de grande dimension économique (PBS > 250 000 €), ce taux chute à moins de 10 %.

Graphique 2
Hors agriculture biologique, l'implication dans les SIQO augmente avec la dimension économique de l'exploitation
Part des exploitations avec SIQO selon leur dimension économique (%)



Champ : Région Pays de la Loire, hors structures gérant les packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2
Des disparités géographiques sont observées en lien notamment avec la nature des productions rencontrées dans les territoires

Part des exploitations produisant sous SIQO - approche départementale

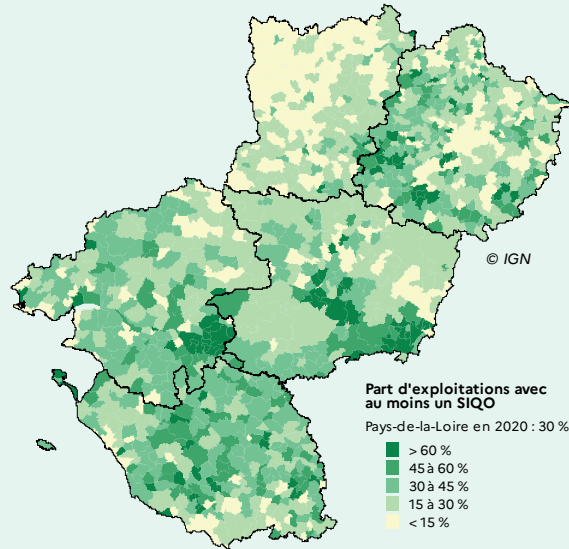
Département	Nombre total d'exploitations en 2020	En 2020, part d'exploitations (en %)					
		déclarant au moins 1 SIQO	en BIO	avec LABEL ROUGE	avec AOC-AOP	avec IGP	avec STG
Loire-Atlantique (44)	4 885	34,8	21,9	5,7	8,7	6,8	0,3
Maine-et-Loire (49)	6 281	33,8	16,2	6,0	14,9	7,8	0,3
Mayenne (53)	6 072	16,0	8,1	6,5	1,4	1,5	0,8
Sarthe (72)	4 260	30,7	8,6	21,9	2,9	5,7	0,6
Vendée (85)	4 911	36,0	14,1	17,2	6,6	7,5	0,4
Pays de la Loire	26 409	29,8	13,8	10,7	7,2	5,8	0,5
France métropolitaine	389 779	36,0	12,1	6,1	18,5	8,3	0,3

Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant les packages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

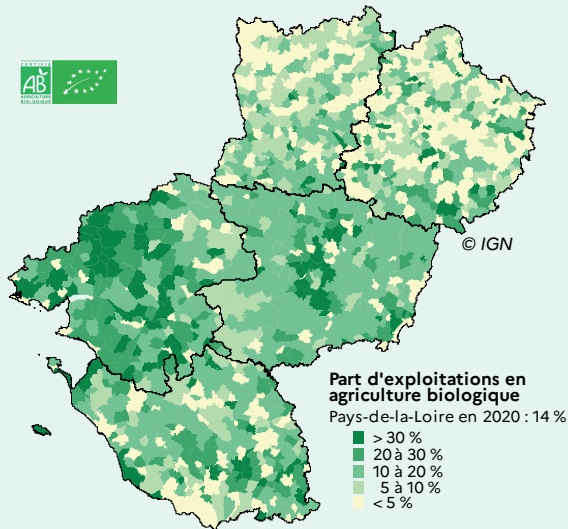
Figure 1

Répartition géographique de la part d'exploitations produisant sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

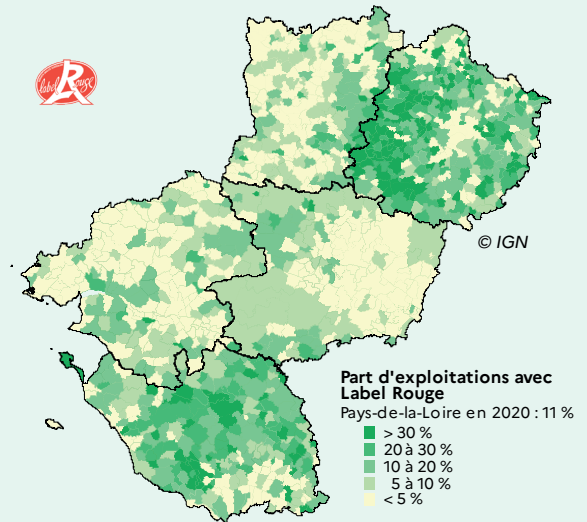
Carte 1 : part d'exploitations avec au moins un SIQO



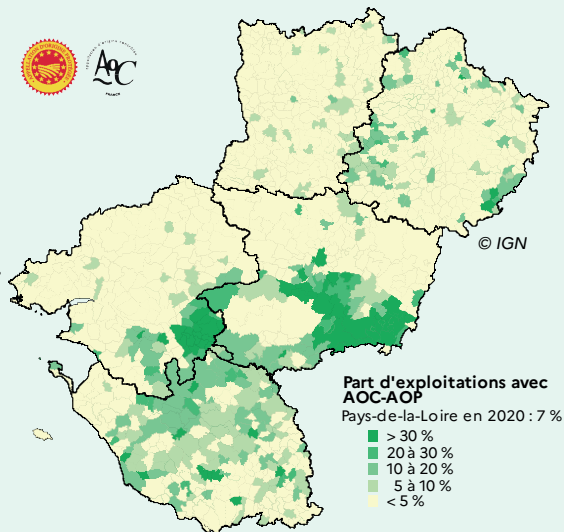
Carte 2 : part d'exploitations bio



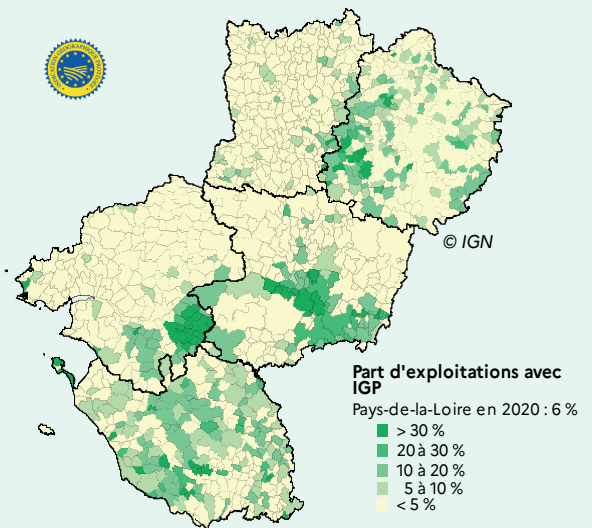
Carte 3 : part d'exploitations avec Label Rouge



Carte 4 : part d'exploitations avec AOC-AOP



Carte 5 : part d'exploitations avec IGP



Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations avec SIQO présentent quelques particularités dont une force moyenne de travail plus élevée

Les exploitations déclarant un SIQO mobilisent en général un volume de travail plus important que les exploitations non engagées : 2,8 personnes en équivalent temps plein en moyenne par exploitation vs 1,95 pour les exploitations sans SIQO (tableau 3). Autrement dit, les exploitations avec SIQO représentent près de 30 % des exploitations régionales, mais 38 % de la main d'œuvre totale et même 41 % des salariés non familiaux. Ce surcroît de main d'œuvre se vérifie dans la plupart des spécialisations animales ou végétales avec un écart maximal en viticulture. Cette différence est vérifiée indépendamment de la dimension économique de l'exploitation. Par ailleurs, les exploitations avec SIQO privilégient plus fréquemment les circuits courts (pour 38 % d'entre elles vs 12 % pour les autres) et la transformation de leurs produits (28,5 % vs 6 %) sachant que les activités de transformation et de vente sont évidemment génératrices en elles-mêmes de

Tableau 3

Plus de main d'œuvre en moyenne dans les exploitations avec SIQO
Nombre d'ETP moyen selon la spécialisation

Nombre d'ETP moyen par exploitation	Toutes	sans SIQO	avec SIQO	Différence avec/sans SIQO
Grandes cultures	1,2	1,1	1,9	+ 0,8
Maraîchage ou horticulture	8,9	8,9	8,9	-
Viticulture	4,1	0,6	4,2	+ 3,6
Cultures fruitières ou autres cultures permanentes	6,5	6,6	6,4	- 0,2
Bovins - orientation lait	2,2	2,1	2,4	+ 0,3
Bovins - orientation viande	1,1	1,0	1,6	+ 0,6
Bovins - mixte	2,1	2,0	2,5	+ 0,5
Ovins, caprins, et/ou autres herbivores	1,3	1,3	1,7	+ 0,4
Porcins et/ou volailles	2,3	2,4	2,1	- 0,3
Polyculture et/ou polyélevage	2,1	1,9	2,4	+ 0,5
Toutes OTEX	2,2	2,0	2,8	+ 0,8

Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

besoins complémentaires en travail. Pour la thématique diversification des activités, les deux types d'exploitations présentent un profil plus comparable : près de 18 % des exploitations avec SIQO déclarent au moins une activité de diversification vs 14 % pour les autres. Les activités de diversification les plus fréquemment citées sont : la production d'énergie renouvelable (le solaire très

majoritairement), le travail à façon et les activités d'hébergement. Au vu des caractéristiques précédentes, il est assez cohérent d'observer une plus grande fréquence de structures sociétaires parmi les exploitations avec SIQO (pour 67 % d'entre elles vs 53 % pour les autres) dans la mesure où celles-ci disposent d'une force de travail moyenne supérieure à celles des exploitations individuelles. En

Tableau 4

Principaux signes d'identification, de qualité et d'origine (SIQO), hors AB, mobilisés en 2020 en Pays de la Loire
Croisement des données du RA 2020 (SSP-SRISE) avec des données complémentaires INAO issues de travaux réalisés par l'Observatoire du développement rural (ODR)

Approche départementale des principaux produits et filières sous SIQO en 2020 (hors agriculture biologique) ... listes non exhaustives					
Nature du SIQO	Loire-Atlantique (44)	Maine-et-Loire (49)	Mayenne (53)	Sarthe (72)	Vendée (85)
AOP-AOC	Muscadet (vins), Gros-plant (vins) Coteaux d'Ançenis (vins)	AOP vins : Anjou, Cabernet d'Anjou, Coteaux du Layon, Crémant, autres rosés, Saumur ... Maine-Anjou (viande bovine) Beurre Charentes-Poitou	Maine-Anjou (viande bovine)	Coteaux du Loir (vins) Jasnières (vins) Maine-Anjou (viande bovine)	Beurre Charentes-Poitou Vins des Fiefs vendéens
IGP	Vins du Val de Loire Volailles d'Ançenis Farine de blé noir de Bretagne Mâche nantaise	Vins du Val de Loire Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons ...) Volailles d'Ançenis Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Echalote d'Anjou	Volailles de Loué, du Maine, de Normandie Oeufs de Loué Bœuf du Maine Cidre de Normandie Calvados (eau de vie) et pommeau	Viandes de volailles de Loué, du Maine ... Œufs de Loué Bœuf du Maine Porc de la Sarthe Cidre de Normandie Calvados (eau de vie)	Volailles de Challans Volailles de Vendée Bœuf de Vendée Vins du Val de Loire Mogette de Vendée
Label Rouge	Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons, canards ...) Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Farines Œufs de poule plein-air	Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons, canards ...) Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Farines Œufs de poule plein-air	Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons, canards ...) Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Œufs de poule plein-air Œufs fermiers	Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons, canards ...) Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Œufs de poule plein-air Œufs fermiers	Viandes de volailles (poulets, dindes, chapons, canards ...) Viandes de boucherie (bovins, porcins ...) Farines Haricots blancs Pomme de terre primeur Œufs de poule plein-air
STG	Lait de foin				

Champ : région Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

revanche, les exploitations qui ont opté pour l'agriculture biologique ne se distinguent pas des autres quant au choix du statut juridique (cf. encadré).

Les exploitants déclarant un SIQO se caractérisent aussi par un niveau de formation générale et agricole plus poussé. Ainsi, 57 % des exploitants indiquent avoir un niveau de formation agricole de type

baccalauréat ou plus (et 26 % ont un niveau de formation de type bac+2 ou plus). Lorsque l'exploitation ne déclare pas de SIQO, les valeurs sont respectivement de 42 % et 16 %. Par ailleurs, les exploitants déclarant un SIQO se révèlent en moyenne moins âgés que les autres (47 ans vs 50,7 ans) notamment en AB et Label Rouge. Cet écart d'âge moyen apparaît plus marqué pour les niveaux de formation

les moins poussés. Enfin, le devenir des exploitations avec SIQO, lorsque l'un des exploitants a plus de 60 ans, semble moins incertain notamment parce que les intentions de reprise (par la famille ou par un tiers), sans disparition de l'exploitation, se révèlent supérieures à celles déclarées dans les exploitations sans SIQO.

Zoom sur les exploitations en agriculture biologique (AB)

Au cours de la décennie, la proportion d'exploitations en agriculture biologique progresse donc assez fortement dans la région (+ 9,3 points) pour représenter en 2020 près de 14 % des exploitations régionales vs 12,1 % en France métropolitaine. Pour autant, des disparités départementales se confirment puisque la proportion d'exploitations ayant opté pour le mode bio varie de 8 % en Mayenne à près de 22 % en Loire-Atlantique (respectivement de 2,6 % et 6,7 % en 2010).

En 2020, les exploitations bio représentent donc près de 14 % des exploitations régionales, hébergent 9 % des unités gros bétail (UGBTA), utilisent 12 % de la SAU régionale (avec une valeur moyenne de 69 ha par exploitation vs 80 ha pour les autres), réalisent 11 % de la PBS régionale et

emploient 18 % de la main d'œuvre totale. Les exploitations bio sont un peu plus fréquemment orientées vers les spécialisations végétales (35 % d'entre elles vs 29 % pour les non bio), à l'exception de l'OTEX grandes cultures toutefois, moins fréquente en AB. Les exploitations spécialisées en productions animales restent néanmoins majoritaires au sein des exploitations bio (52 % des exploitations vs 59 % pour les exploitations non bio). Le poids des exploitations de type polyculture-polyélevage est assez comparable (12-13 %).

Les exploitations en agriculture biologique sont proportionnellement plus représentées dans certaines OTEX (légumes, arboriculture, viticulture, bovins lait et polyculture-élevage), mais aussi dans les circuits courts (une

sur deux est concernée vs 15 % pour les exploitations non bio). Elles ont plus fréquemment une dimension économique intermédiaire ; les exploitations de petite ou moyenne dimension économique représentent 64 % des entités en bio vs 45,4 % pour les autres. La main d'œuvre moyenne est plus conséquente (près de 2,9 ETP par exploitation vs 2,1 pour les exploitations non bio). En revanche, les statuts juridiques choisis par les exploitations bio ou non bio se révèlent très comparables. Le devenir des exploitations bio, lorsque l'un des exploitants a plus de 60 ans, semble moins incertain notamment parce que les intentions de reprise (par la famille ou par un tiers), sans disparition de l'exploitation, se révèlent supérieures à celles déclarées dans les exploitations non bio.

Les signes officiels de qualité : une garantie sur l'origine géographique et/ ou le mode de production

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont reconnaissables par un logo spécifique. Les principaux signes déclarés lors du RA 2020 pour la région sont énoncés dans le tableau 4.



L'appellation d'origine protégée (AOP) : elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), dénomination française, constitue une étape vers l'AOP. Dans la région, les appellations d'origine sont très fréquentes pour les vins et dans une moindre mesure pour la viande bovine et le beurre.



L'indication géographique protégée (IGP) : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Dans la région, les IGP concernent surtout les vins mais aussi la viande, les œufs et quelques produits régionaux telles les mogettes, la mâche nantaise, la farine de blé noir, l'échalote d'Anjou ...



La **spécialité traditionnelle garantie (STG) :** signe européen réservé aux produits alimentaires, la STG reconnaît une composition, une pratique ou un savoir-faire qui sont traditionnels. En 2020 en France, il y a 3 STG : le lait de foin (déclaré par quelques exploitations de la région Pays de la Loire), les moules de Bouchot et le Berthoud (plat à base de fromage AOP « Abondance » et de vin blanc AOP « Vin de Savoie »).



Le **label rouge :** signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux produits standards. Il concerne tous les produits mais plus fréquemment les viandes de volailles et de boucherie (bovins, porcins, ovins ...), les œufs. Un produit Label Rouge peut bénéficier simultanément d'une Indication Géographique Protégée (IGP) ou d'une Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), mais pas d'une Appellation d'Origine (AOC/AOP).



L'agriculture biologique : ce signe garantit le respect d'un cahier des charges spécifique excluant notamment le recours aux produits chimiques de synthèse et s'appuie sur un mode de production respectueux de l'environnement et un niveau élevé de bien-être animal.

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Par rapport à 2010, le recensement agricole 2020 est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles disposant d'une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés pour valoriser les données du RA 2020 (« millésimés » 2017) sont issus des prix et rendements moyens de la période 2015-2019.

Pour en savoir plus, accéder

- à la publication nationale relative aux SIQO :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2212/detail>

- aux premières publications synthétiques régionales valorisant les données du RA 2020 :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/fiches-territoriales-ra2020-a1470.html>

- plus largement, aux diverses publications et données régionales du RA 2020 :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r525.html>

- à la publication régionale relative aux SIQO réalisée à l'issue du recensement précédent (RA 2010) :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/les-publications-issues-du-recensement-agricole-ra-2010-r70.html>

- au site de l'INAO : <https://www.inao.gouv.fr/Publications/Donnees-et-cartes>

- au site de l'Agence bio : <https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/le-bio-en-quelques-chiffres/>